

Guide de demande 2010-2011 pour étudier à McGill dans le cadre d'un programme d'échange

Qui peut faire une demande d'admission à McGill dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants?	1
Année universitaire	1
Dates limites	1
Quand pourrez-vous normalement recevoir la décision de McGill?	2
Demande d'admission à McGill : Votre université d'attache envoie la mise en candidature et les documents justificatifs	2
Demande d'admission à McGill : Soumettez votre demande en ligne.....	3
Trucs pour remplir le formulaire de demande en ligne.....	3
Comment faire une demande d'hébergement en résidence	3
Comment soumettre votre demande.....	3
Comment obtenir de l'aide pour faire une demande en ligne.....	4
Comment suivre le statut de votre demande et confirmer votre offre	4
Confirmation/refus d'une offre d'admission.....	4
Trousses d'acceptation	4
Dossiers d'étudiants et inscription	4
Comment s'inscrire à des cours à McGill.....	4
Cours offerts par votre faculté et leur niveau	4
Pleine charge de cours à l'Université McGill.....	5
Notation.....	5
Relevés de notes de McGill	5
Orientation.....	5
Autres trucs utiles	5
Assurance santé	5
Hébergement	5
Renseignements importants pour les partenaires de la CREPUQ	5
Comment communiquer avec nous	5



Qui peut faire une demande d'admission à McGill dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants?

Pour faire une demande d'admission :

- Vous devez être inscrit(e) à un programme préparant à un diplôme à une université qui a conclu un accord d'échange officiel avec McGill. On peut s'en procurer une liste à jour en ligne à francais.mcgill.ca/students/international/studyabroad.
- Les étudiants en architecture, en sciences de l'éducation, en droit, en musique, en gestion et en sciences infirmières (les étudiants faisant une demande auprès de l'École de sciences infirmières doivent provenir d'un partenaire U21) doivent déjà être inscrits au même programme à leur propre université puisqu'ils seront admis à McGill dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants.
- Vous devez faire l'objet d'une mise en candidature officielle de votre université d'attache pour prendre part à l'échange. Veuillez prendre note qu'à compter de l'année universitaire 2010-2011, McGill n'accordera plus de prolongations pour les sessions d'échange.

Le présent guide ne s'applique pas au programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) qui ne participe pas aux accords d'échange de l'université. Le programme de MBA a plutôt mis sur pied un certain nombre de ses propres échanges. Pour en savoir plus consultez le site www.mcgill.ca/desautels/mba/academics/program/exchange/tomcgill.

Année universitaire

La plupart des cours du trimestre d'automne débutent le 1 septembre 2010 alors que la plupart des cours du trimestre d'hiver commencent le 4 janvier 2011.

La plupart des facultés permettent aux étudiants qui désirent étudier pendant seulement un semestre de commencer au semestre d'automne ou à celui d'hiver. Toutefois, l'École de musique Schulich recommande fortement aux étudiants inscrits dans le cadre d'un programme d'échange de commencer dès le semestre d'automne (en septembre).

Dates limites

Nous vous encourageons à soumettre votre demande dès le début du printemps précédant votre échange. Le tableau ci-dessous indique les dates limites finales pour :

- que votre université d'attache envoie à McGill votre mise en candidature et vos documents justificatifs;
- que vous soumettiez votre demande en remplissant le formulaire en ligne de McGill à francais.mcgill.ca/applying.

Nota : Votre propre université aura établi d'autres dates limites de demande encore plus rapprochées que vous devrez aussi respecter.

Faculté	Début au trimestre d'automne (septembre 2010)	Début au trimestre d'hiver (janvier 2011)
Sciences de l'agriculture et de l'environnement, arts, faculté de gestion Desautels, sciences de l'éducation, génie, médecine (seulement sciences infirmières de premier cycle — partenaires U21), sciences	1 ^{er} mai	<ul style="list-style-type: none"> 15 septembre pour les partenaires bilatéraux 1^{er} mai pour les partenaires de la CREPUQ
École d'architecture (Faculté de génie)	15 avril	15 septembre
Droit	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai
École de musique Schulich (premier et deuxième cycles)	15 janvier	Non disponible
Études de deuxième cycle*	1 ^{er} mars	1 ^{er} mars

*Veuillez prendre note que d'autres dates limites plus rapprochées s'appliquent aux départements.

Quand pourrez-vous normalement recevoir la décision de McGill?

Faculté	Début au semestre d'automne (septembre 2010)	Début au semestre d'hiver (janvier 2011)
Sciences de l'agriculture et de l'environnement, arts, faculté de gestion Desautels, éducation, génie (y compris architecture), médecine (seulement sciences infirmières de premier cycle - partenaires U21), sciences	<ul style="list-style-type: none"> En mai pour les partenaires bilatéraux Fin juin pour les partenaires de la CREPUQ 	<ul style="list-style-type: none"> En octobre pour les partenaires bilatéraux Fin juin pour les partenaires de la CREPUQ
Droit	<ul style="list-style-type: none"> En mai pour les partenaires bilatéraux Fin juin pour les partenaires de la CREPUQ 	En juin
École de musique Schulich (premier et deuxième cycles)	En avril	Non disponible
Études de deuxième cycle	1 ^{er} juin	1 ^{er} juin

Demande d'admission à McGill : Votre université d'attache envoie la mise en candidature et les documents justificatifs

Il incombe au bureau des études à l'étranger de votre université d'attache de nous faire parvenir :

- votre mise en candidature sur papier à en-tête de votre établissement, et ce, pour chaque demande en indiquant le nom au complet de l'étudiant(e), la faculté où l'étudiant(e) est autorisé(e) à faire une demande d'admission, et la période d'échange (trimestre d'automne, trimestres d'automne et d'hiver, ou trimestre d'hiver);
- votre relevé de notes officiel à ce jour;
- **partenaires de la CREPUQ seulement** — copie des résultats d'examen de niveau avancé, du baccalauréat français ou du baccalauréat international, le cas échéant;
- copie du formulaire d'inscription de la CREPUQ rempli;
- **citoyens français faisant une demande d'études de deuxième cycle seulement** - preuve que l'étudiant(e) a obtenu ou obtiendra la maîtrise avant de s'inscrire à McGill advenant qu'il (elle) soit accepté(e);
- dans le cas où un partenaire de McGill met en candidature un(e) étudiant(e) âgé(e) de moins de 18 ans avant la première journée de cours à McGill, le partenaire doit en informer par écrit le plus tôt possible le programme d'échanges d'étudiants et le bureau des études à l'étranger. SESA informera le partenaire sur les exigences supplémentaires s'appliquant aux demandeurs mineurs.

Preuve de maîtrise de l'anglais, s'il y a lieu, comme suit :

Niveau d'études	Demandeurs provenant d'une université dont la langue d'enseignement n'est pas l'anglais :
Études de premier cycle	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre signée par l'autorité compétente de l'université de l'étudiant(e) indiquant sa maîtrise de l'anglais <p>Nota : Le test TOEFL n'est pas exigé. Toutefois, si vous soumettez votre résultat de l'examen TOEFL, vous devez vous conformer aux exigences minimales de McGill figurant dans l'énoncé de preuve de maîtrise de l'anglais disponible en ligne à www.mcgill.ca/applying/undergrad2010-11/general-requirements.</p>
Études de deuxième cycle	<ul style="list-style-type: none"> • Une note de 213 à l'examen TOEFL sur ordinateur ou de 550 à l'examen sur papier, ou 86 et 20 dans chaque composante de l'examen TOEFL (IBT). Toutefois, certains services ont des exigences de note minimale supérieures. <p>Nota : Si vous faites une demande d'une université en France, vous n'êtes pas tenu(e) de soumettre vos résultats de l'examen TOEFL.</p>

Certains programmes exigent que vous fournissiez des documents supplémentaires.

Programme	Documents supplémentaires
École d'architecture, Faculté de génie	N'oubliez pas que le dossier doit être clair et bien organisé et démontrer que l'étudiant est apte à se présenter. Un dossier complet (format 8 ½ po. x 11 po, A4 ou 21,59 cm x 27,94 cm) comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux choisis de tous les cours de studio de design entrepris à ce jour; • Des échantillons de projets réalisés dans d'autres cours; • Des échantillons de dessins à main levée et d'esquisses.
Sciences de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs de cours/études de TESL ou de TFSL doivent passer le test de classement pour être acceptés.
École de musique Schulich	<ul style="list-style-type: none"> • Un sommaire de vos antécédents de musique; • Un formulaire d'évaluation de musique disponible en ligne à www.mcgill.ca/music/prospective/undergraduate/applying; • Une bande d'enregistrement à des fins d'audition. Pour obtenir des renseignements complets sur les exigences quant aux auditions, rendez-vous au site www.mcgill.ca/music/prospective/undergraduate/requirements.
Sciences infirmières	<ul style="list-style-type: none"> • Votre registre de statut d'immunisation.

Il faut envoyer les documents justificatifs aux adresses suivantes :

Adresse postale	Livraison en personne ou par service de messagerie
La Gestion de l'effectif étudiant Centre de documentation Université McGill 688, rue Sherbrooke Ouest Bureau 750 Montréal (Québec) CANADA H3A 3R1	La Gestion de l'effectif étudiant Université McGill Pavillon James (administration) 2e étage, salle 205 845, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) CANADA H3A 2T5

Demande d'admission à McGill : Soumettez votre demande en ligne

Outre la trousse de mise en candidature mentionnée ci-dessus et envoyée par votre université d'attache, vous devez faire une demande d'admission officielle à l'Université McGill en remplissant le formulaire de demande d'admission en ligne à <http://francais.mcgill.ca/applying>.

Les normes d'admission normales pour les étudiants faisant une demande à McGill disponibles en ligne à <http://francais.mcgill.ca/applying> s'appliqueront même si votre université d'attache vous a mis en candidature. Une mise en candidature de la part de votre université d'attache n'est PAS une garantie d'acceptation par McGill.

Nota : Vous ne serez pas tenu(e) de payer des frais de demande.

Trucs pour remplir le formulaire de demande en ligne

À la page **Demande d'admission** :

Programme	Documents supplémentaires
Type de demande	Études de premier cycle/professionnelles ou de deuxième cycle
Trimestre	Début d'études au trimestre approprié : automne ou hiver
Niveau d'études le plus élevé	Étudiants faisant une demande pour des études de premier cycle : Études universitaires (au moins un an) Étudiants faisant une demande pour des études de deuxième cycle : Baccalauréat / équivalent
Catégorie d'études	Type d'établissement que vous avez fréquentée : <ul style="list-style-type: none"> • Université/collège outre-mer • Université/collège aux États-Unis • Université canadienne (choisir la province)

À la page **Choix de programme** :

Programme	Documents supplémentaires
Faculté/École/Centre	Un des suivants : sciences de l'agriculture et de l'environnement, arts, faculté de gestion Desautels, sciences de l'éducation, génie (y compris l'École d'architecture), droit, musique, sciences infirmières, sciences, études de deuxième cycle
Programme	Échange/visiteur/spécial
Majeure ou sujet	Échange
Département	(Exigé seulement pour les études de deuxième cycle.)

Voici un exemple pour les études de premier cycle :

Choix de programme (actuellement disponible pour semestre)	
Faculté/École/Centre *	Arts et service social
Programme *	Exchange/Special/Visiting Arts
Majeure ou matière *	Exchange

Voici un exemple pour les études de deuxième cycle :

Choix de programme (actuellement disponible pour semestre)	
Faculté/École/Centre *	Études supérieures et research
Programme *	Exchange/Special/Visiting Grad
Majeure ou matière *	Exchange
Département	Anthropologie

Comment faire une demande d'hébergement en résidence

Pour faire une demande d'hébergement en résidence grâce au formulaire de demande en ligne, assurez-vous de cocher la case à la page Renseignements supplémentaires. (Consultez la section *Hébergement* ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur les différentes options d'hébergement.)

Comment soumettre votre demande

Vous devez cliquer sur le bouton **SOUMETTRE** à la toute fin de votre formulaire de demande en ligne pour le soumettre. Veuillez prendre note qu'après avoir rempli votre formulaire de demande, vous recevrez le message suivant :

On a soumis votre demande. Merci de faire une demande d'admission à McGill.

Comment obtenir de l'aide pour faire une demande en ligne

Si vous éprouvez des difficultés à remplir votre formulaire de demande en ligne, veuillez composer le 514-398-3910 ou cliquer sur AIDE dans le coin supérieur droit du formulaire de demande en ligne.

Comment suivre le statut de votre demande et confirmer votre offre

On vous enverra un avis d'accusé de réception de votre demande d'admission à McGill par courrier électronique. Si vous n'avez pas indiqué d'adresse de courrier électronique, vous recevrez une lettre d'accusé de réception par la poste. Cet avis contiendra un identificateur d'utilisateur et un NIP de McGill que vous pourrez ensuite utiliser pour ouvrir une session dans Minerva, le système administratif sur Internet libre-service de McGill à www.mcgill.ca/minerva/applicants.

1. Rendez-vous à www.mcgill.ca/minerva/applicants.
2. Cliquez sur l'icône connexion sur la barre de menus verticale.
3. Ouvrez une session en utilisant votre identificateur d'utilisateur et votre NIP de McGill.
4. Choisissez Applicant Menu > View Application Status.
5. Cliquez sur votre demande pour afficher les renseignements, y compris le statut.

Confirmation/refus d'une offre d'admission

Dès que votre offre s'affiche sur cette page de statut, veuillez la confirmer ou la refuser en utilisant Minerva. Après que vous aurez confirmé, vous pourrez vous inscrire à vos cours durant la période normale d'inscription pour les nouveaux étudiants.

Trousses d'acceptation

Si votre demande est acceptée, on vous enverra une trousse d'acceptation à l'adresse postale que vous aurez indiquée à McGill au moment de la demande. Veuillez vous assurer de nous avoir fourni une adresse complète. Vous recevrez une copie du guide *Bienvenue à McGill* publié par la Gestion de l'effectif étudiant.

Après avoir soumis votre demande, vous pourrez modifier votre adresse sur Minerva.

Si vous êtes admis, nous enverrons aussi une copie de votre lettre de décision à votre université d'attache par courrier électronique.

Dossiers d'étudiants et inscription

Les annuaires de cours offerts dans le cadre des différents programmes de McGill sont disponibles en ligne à www.mcgill.ca/students/courses. On y retrouve une description complète des cours disponibles ainsi que les règlements qui régiront votre séjour à McGill.

Comment s'inscrire à des cours à McGill

Les cours indiqués sur votre demande d'échange n'y figurent qu'à titre de guide lorsqu'il s'agit d'évaluer la demande d'admission. La plupart des cours sont contingentés, et l'accès et l'inscription à des cours donnés ne sont aucunement garantis, sont sous réserve de disponibilité et peuvent faire l'objet de l'approbation d'un conseiller de McGill. Il vous incombe de vous inscrire à des cours (trimestres d'automne et d'hiver) sur Minerva durant la période d'inscription. Il vous incombe aussi de vous assurer de respecter les conditions préalables pour vous inscrire aux cours.

La réussite des cours ne garantit pas nécessairement l'admission à un futur programme de diplôme à McGill. Il est entendu que le contingentement, les échéanciers normaux et les contraintes d'horaires

s'appliquent à tous les étudiants, y compris les étudiants dans le cadre d'un programme d'échange.

Les étudiants dans le cadre d'un programme d'échange ne sont pas admissibles aux cours suivants, notamment :

- les cours offerts à l'Université McGill par certaines facultés professionnelles dont les programmes sont réservés exclusivement aux candidats qui étudient en vue de l'obtention d'un diplôme;
- les cours dans le cadre de projets de recherche ou d'une thèse;
- les cours portant sur des sujets particuliers;
- les cours du Centre d'éducation permanente.

Une période d'échange d'étudiants à l'Université McGill comprend les travaux exigés dans le cadre des cours durant l'année universitaire régulière, soit les trimestres d'automne et d'hiver, y compris la période d'examen à la fin de chaque trimestre. Il incombe aux étudiants de s'inscrire à leurs cours durant la période d'inscription indiquée dans le guide *Bienvenue à McGill*.



L'horaire des cours offerts à chaque trimestre est disponible à www.mcgill.ca/students/courses. Lorsque vous recherchez un cours, n'oubliez pas de préciser quel trimestre (automne ou hiver) vous intéresse.

Note aux étudiants en architecture : Les étudiants acceptés à l'École d'architecture seront admissibles à un studio de design. L'École d'architecture déterminera le studio et la section dans laquelle on placera l'étudiant(e). Ce choix se fondera sur le dossier soumis lors de la demande d'admission de l'étudiant(e) dans le cadre d'un programme d'échange :

Trimestre d'automne	Trimestre d'hiver
ARCH 303 (Design et construction) OU ARCH 405 (Design et construction)	ARCH 304 (Design et construction) OU ARCH 406 (Design et construction)

Note aux étudiants en génie : Les cours complémentaires techniques (c.-à-d. les cours de niveau 500) exigent normalement une période de préparation minimale de deux ans dans le domaine où ils sont offerts. Normalement, les étudiants qui désirent s'inscrire aux cours de niveau 500 doivent être inscrits à leur dernière année d'études à leur université d'attache.

Note aux étudiants de la Faculté de gestion Desautels : Les cours en finance sont extrêmement contingentés.

Cours offerts par votre faculté et leur niveau

On s'attend à ce que les étudiants dans le cadre d'un programme d'échange s'inscrivent aux cours offerts par la faculté (Sciences de l'agriculture et de l'environnement, arts, Faculté de gestion Desautels, sciences de l'éducation, génie y compris architecture, droit, médecine — École de sciences infirmières offerte aux partenaires U21 seulement, sciences, ou École de musique Schulich) à laquelle ils ont été acceptés. Les étudiants ne peuvent prendre trois unités par trimestre à l'extérieur de la faculté de McGill à laquelle ils ont été acceptés que lors de circonstances exceptionnelles et sous réserve de la permission écrite des deux facultés en cause.

Normalement, les étudiants de premier cycle qui désirent s'inscrire aux cours de niveau 500 doivent être inscrits à leur dernière année d'études à leur université d'attache.

Pleine charge de cours à l'Université McGill

La pleine charge de cours de la plupart des facultés de premier cycle correspond à 15 unités par trimestre. Toutefois, pour les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation, de la Faculté de génie, et de l'École de musique Schulich, la pleine charge de cours varie entre 15 et 18 unités par trimestre.

Nota : Les étudiants qui ont une charge de cours inférieure à 12 unités par trimestre sont considérés comme étant à temps partiel pour ce semestre.

Pour obtenir un statut d'étudiant à temps plein à l'Université McGill, les étudiants dans le cadre d'un programme d'échange doivent s'inscrire à des cours donnant droit à au moins 12 unités par trimestre (normalement 4 cours) ou au plus 15 unités par trimestre.

Notation

Les relevés de notes de McGill n'indiquent que des notes exprimées en lettres et non en chiffres. La description du système de notation apparaît au verso des relevés de notes officiels.

Relevés de notes de McGill

On enverra un relevé de notes officiel à votre université d'attache au mois de février (échange pour le trimestre d'automne) ou au mois de juin (échange pour le trimestre d'hiver), pourvu qu'on n'ait pas mis votre dossier en SUSPENS. (Une mise en suspens signifie que vous devez de l'argent à l'Université, comme des amendes de bibliothèque, ou que vous n'avez pas fourni toute la documentation nécessaire pour finaliser votre inscription à McGill.)

Orientation

Vous trouverez dans votre trousse d'acceptation des renseignements sur les séances d'information de groupe organisées en août et en septembre (et en janvier pour les étudiants commençant au trimestre d'hiver) par votre faculté, ainsi que sur le programme d'accueil *Découvrir McGill* qui se déroule en août et vous aide à vous retrouver partout à McGill.

Autres trucs utiles

Vous trouverez d'autres trucs et renseignements utiles dans le guide *Bienvenue à McGill* compris dans la trousse que vous recevez après votre acceptation.

Assurance santé

Des renseignements sur le régime d'assurance santé obligatoire des étudiants de l'Université McGill se trouvent en ligne à www.mcgill.ca/internationalstudents/health. Les étudiants à temps plein originaires du Danemark, de la Finlande, de la France, du Luxembourg, de la Norvège, du Portugal et de la Suède peuvent être admissibles à une exemption du régime de santé obligatoire, et, avant de quitter leur pays, doivent consulter le ministère de la santé de leur pays d'origine à ce sujet.

Hébergement

Bien qu'on accorde la priorité aux étudiants de première année lorsqu'il s'agit d'attribuer l'hébergement en résidence, certaines places peuvent être disponibles au début de chaque trimestre pour les étudiants dans le cadre d'un programme d'échange. Si l'hébergement sur le campus vous intéresse, veuillez indiquer «Oui» à la rubrique HÉBERGEMENT EN RÉSIDENCE à la page Renseignements supplémentaires du formulaire de demande en ligne. Vous trouverez des renseignements sur les résidences du campus du centre-ville à francais.mcgill.ca/residences. La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement s'efforce d'héberger tous les étudiants admis dans le cadre d'un programme d'échange dans les résidences du campus Macdonald. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page www.mcgill.ca/macdonald-residences.

Le service d'hébergement hors campus de McGill publie en ligne des listes d'appartements à louer ou à partager, ainsi que de chambres à louer dans des résidences privées dans tout Montréal. Vous pouvez avoir accès à ces listes à francais.mcgill.ca/offcampus grâce à votre identificateur d'utilisateur et à votre NIP de McGill. Le site Web sur l'hébergement hors campus comprend aussi des renseignements sur les lois régissant la location à Montréal et au Québec. Le service d'hébergement hors campus est ouvert toute l'année, et offre des appareils téléphoniques et des ordinateurs à titre gracieux ainsi que des conseils amicaux aux étudiants afin de faciliter leurs efforts de recherche d'hébergement.

Renseignements importants pour les partenaires de la CREPUQ

A partir de l'année universitaire 2009-2010, l'Université McGill équilibrera le nombre de trimestres des demandes entrantes et sortantes dans le cadre d'un programme d'échange avec les partenaires de la CREPUQ. Les partenaires de la CREPUQ ne devraient pas soumettre la mise en candidature des étudiants en échange à McGill avant que le Bureau des études à l'étranger et des échanges étudiants de McGill n'ait communiqué avec eux concernant des demandes dans le cadre d'un programme d'échange provenant des étudiantes et étudiants de McGill. McGill communiquera avec les partenaires de la CREPUQ à la fin février ou au début mars si l'Université dispose de demandes d'échanges étudiants pour eux et pourra par la suite passer en revue les demandes provenant d'établissements partenaires.

Comment communiquer avec nous

Bureau des études à l'étranger et des échanges d'étudiants
Université McGill
Pavillon James (administration), Bureau 205
845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, (Québec) H3A 2T5
CANADA
Tél. : 514-398-8342
Télé. : 514-398-5268
studentexchanges@mcgill.ca
francais.mcgill.ca/students/international/studyabroad

